



BANQUE DU CANADA

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE
Le 9 mars 2000

COMMUNIQUER AVEC :
Laurette Bergeron (613) 782-8782

**Le gouverneur de la Banque du Canada prononce une allocution
devant la Canadian Society of New York**

NEW YORK (É.-U.) – Lors d’une allocution qu’il a prononcée aujourd’hui devant la Canadian Society of New York, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gordon Thiessen, a parlé de l’expérience canadienne en matière de régime de changes flottants et de conduite d’une politique monétaire indépendante, en dépit de la forte intégration économique et financière qui existe entre le Canada et son puissant voisin américain.

M. Thiessen a expliqué comment un régime de changes flottants aide notre pays à s’ajuster aux chocs, qui, même lorsqu’ils sont de nature similaire, se répercutent différemment sur les économies canadienne et américaine.

En outre, le gouverneur a fait remarquer qu’un tel régime permet au Canada de mener une politique monétaire indépendante, laquelle a pour avantage de nous donner « la possibilité et la capacité de répondre aux fluctuations de la demande qui touchent notre économie de façon particulière ».

M. Thiessen a insisté sur l’importance de politiques macroéconomiques crédibles pour le bon fonctionnement des marchés des changes. Selon lui, « aucun régime de taux de change ne peut remédier à de mauvaises politiques économiques. Cela est vrai aussi bien pour un régime de changes flottants que pour les autres options possibles, comme un régime de changes fixes ou une union monétaire, même si cette dernière est réalisée avec le pays à l’économie la plus importante et la plus dynamique du monde. »

Le gouverneur a ajouté que « sans une politique budgétaire saine et un engagement résolu et explicite envers la maîtrise de l’inflation [ce qui signifie, dans le cas du Canada, un engagement ferme à l’égard de cibles spécifiques], les marchés des changes n’auront pas pleinement confiance dans la valeur fondamentale de la monnaie. En conséquence, l’aptitude d’un régime de changes flottants à réagir à des chocs et à faciliter les variations des taux d’intérêt nécessaires à la conduite d’une politique monétaire indépendante serait gravement compromise. »

Pour conclure, M. Thiessen a affirmé que le régime de changes flottants dont s’est doté le Canada reste à même de l’aider à relever les défis issus de la transformation et de l’ouverture croissante de l’économie mondiale.

En ce qui concerne la conjoncture économique au pays, le gouverneur a répété le message qu'il a livré le mois dernier lors de la publication de la mise à jour du *Rapport sur la politique monétaire*, à savoir que la demande de produits canadiens est plus soutenue qu'on ne l'avait prévu, tant au Canada qu'à l'étranger. Bien que l'inflation mesurée par l'indice de référence continue de se situer dans la moitié inférieure de la fourchette cible de 1 à 3 %, la vigueur de la demande globale, conjuguée à l'incertitude entourant les estimations de la production potentielle au sein de notre économie, oblige la Banque du Canada à faire preuve de vigilance et à « s'attacher à maintenir l'inflation à un niveau bas et stable. Sinon, elle risquerait de compromettre la poursuite de l'expansion et les gains de productivité potentiels. »